

I- UTILISATION DES REMORQUEURS

De manière générale, les limites s'appliquent.

Cas particuliers convoyeurs :

Les centres miniers équipés de convoyeurs sont susceptibles d'accueillir des navires qui n'ont pas été étudiés spécifiquement pour cette activité (Type Jules Garnier II, Araucaria, Amborella...). Ces navires sont peu ou pas familiarisés avec les manœuvres sur coffres, pour certains en mauvais état de fonctionnement, l'utilisation systématique d'un remorqueur est donc nécessaire à l'accostage.

Cependant, certains navires peuvent être exemptés de remorquage s'ils réunissent les conditions suivantes :

- Equipage familiarisé avec la manœuvre sur coffre,
- Minimum 3 manœuvres effectuées sur convoyeur,
- Conformes aux limites,
- Pas de dysfonctionnement constaté durant l'opération de pilotage.

Navires exemptés de remorquage sur convoyeur :

NAVIRE	REMARQUE
DONIAMBO	
VALENTE VENUS	
PACIFIC MELODY	
TAO MARINER	Attention, problème de lancement machine FE 36062

Liste des remorqueurs autorisés :

SOCIETE	REMORQUEUR
SORA	CYATHEA / GAIAC / KAORI / CHAMBON LARGADE
REVISO	EMILE VIRATELLE
SOWEMAR	DJAVA / HMAGAT

Si une des conditions ci-dessus n'est plus respectée, le navire est retiré de façon provisoire ou définitive de la liste. L'agent en charge du navire en sera alors notifié par le service du pilotage maritime.

Un navire qui aurait perdu son exemption pourrait la réobtenir à la suite d'un nombre conséquent de manœuvres sans dysfonctionnement, après étude et validation du service du pilotage.

Navires retirés de la liste des exemptés :

NAVIRE	REMARQUE
LAKE DANY	Retrait le 20/04/2023 , suite FE 37401, 37461, 37513, 39654, 40014, 4037. Agents informés.

II- TRANSITS EXTERIEURS AVEC PILOTE A BORD

Sauf nécessité de service validée par la direction, les pilotes ne restent pas à bord des navires exports lors des transits extérieurs => Les embarquements et débarquements des pilotes s'effectuent aux passes.

ZONES	REMARQUE
Transit NEPOUI => Passe de la Gazelle	Pas de pilote à bord
Transit passe de Koumac => passe de la Gazelle	Pas de pilote à bord
Accès convoyeur Népoui	Embarquement/débarquement passe de Muéo en hélicoptère ou en pilotine (validé par la direction en fonction de la pilotine et conditions météorologiques).
Accès convoyeur Paagoumene	Embarquement et débarquement par la passe de la Gazelle en hélicoptère uniquement.